



DEL N° 004/2026

Envoyé en préfecture le 26/02/2026

Reçu en préfecture le 26/02/2026

Publié le 26 FEV. 2025

ID : 059-215901042-20260225-DEL0042026-DE

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 Février 2026

Nomenclature « actes » :  
7.10 Finances Locales - Divers

**Date de convocation :**

18/02/2026

**Date d'affichage :**

18/02/2026

**Nombre de conseillers :**

En exercice :	23
Présents :	16
Pouvoirs :	1
Votants :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0

L'an 2026 le 25 Février à 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude MARET, Maire,

**Présents :**

MM. : MARET Jean-Claude, CROIX Evelyne, GERARDIN Frédéric, CHOINET Muriel, TILMANT Jean, OURRAD Séverine, MARMIGNON Freddy, MEUNIER José, DELVALLEE Michel, GEFROY Michèle, DI POTENZA Brigitte, CARTA Nicolino, BERNARD Aurore, DEBROUX Nathalie, NEMES Mickaël, COULON Emilie, JENOT Nicolas, MARIE Stéphane, MERESSE David, CARREE Stéphane, VAN HALLUWYN Delphine, BENEDITTI Salvatore, JAUPART Joëlle.

**Absent(es) excusé(es) ayant donné(es) procuration :**

Madame BERNARD Aurore à Madame OURRAD Séverine

**Absent(es) excusé(es) :**

Monsieur MARIE Stéphane

**Absent(es) non excusé(es) :**

MM. : GEFROY Michèle, JENOT Nicolas, MERESSE David, CARREE Stéphane, VAN HALLUWYN Delphine

**Secrétaire de séance :**

Monsieur MARMIGNON Freddy

**Objet : ADHESION A L'AGENCE D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE DU NORD.**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article 5216-5 ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'article L. 5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. »,

**Vu** l'article L. 5111-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « Les collectivités territoriales peuvent s'associer pour l'exercice de leurs compétences en créant des organismes publics de coopération dans les formes et conditions prévues par la législation en vigueur. Forment la catégorie des groupements de collectivités territoriales (...) les agences départementales... »,

**Vu** la création au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord (iNord), sous la forme d'un établissement public administratif,

**Vu** les statuts de l'Agence et notamment son article 6 qui dispose que : « Toute commune ou tout établissement public intercommunal du département du

Nord peut devenir membre de l'agence, en adoptant par délibération, et sans réserve, les présents statuts »,

**Considérant** l'intérêt pour la commune/la communauté d'une telle structure,  
**Et sur proposition de Monsieur le Maire.**

Monsieur le Maire, \_\_\_\_\_

**Informe :**

**Que** l'Agence départementale d'ingénierie territoriale iNord a été créée en 2017, à l'initiative du Département du Nord est un établissement public administratif visant à répondre à un besoin souvent exprimé par les communes et intercommunalités des territoires : l'appui en ingénierie pour le montage de leurs projets.

Le but de l'Agence est d'accompagner ses adhérents au quotidien, leur apporter une aide à la décision et contribuer à la réussite de leurs projets.

Elle possède deux organes délibérants composés d'élus du Département et des représentants des communes et des EPCI adhérents.

**Que** cette adhésion engage la collectivité quant au paiement d'une cotisation annuelle basée sur son nombre d'habitants (population municipale INSEE au 1er janvier de l'année considérée, date de référence statistique au 1er janvier N-3). Et s'élève à 0,21 € par habitant soit pour la commune une cotisation pour la commune de 627,80 € (3139\*0.21).

**Qu'il** convient aussi de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant à l'agence.

**Demande :**

Au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** l'adhésion à l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord et ses statuts ;
- **Approuve** le versement de la cotisation annuelle dont le taux par habitant est fixé par le Conseil d'Administration et dont le montant sera inscrit chaque année au budget de la commune ;
- **Désigne** Mme CROIX Evelyne comme son représentant titulaire à l'Agence, et M. BENEDETTI Salvatore comme son représentant suppléant ;
- **Accepte** que les données personnelles transmises par la commune soient traitées conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles (RGPD) ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents et à prendre tous les actes relatifs à ce dossier.
- **Charge** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à l'agence INORD après exercice du contrôle de légalité de Madame la Sous-Préfète d'Avesnes-sur-Helpe.

Fait les jours mois et an susdits

Le secrétaire de séance,

MARMIGNON Freddy

Le Maire,

JEAN CLAUDE MARET

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Boussois - Mairie  
Utilisateur : UT\_215901042 UT\_215901042

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	<b>DEL0042026</b>
Objet :	<b>DEL004/2026 : ADHESION A L'AGENCE D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE DU NORD.</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-02-25 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	059-215901042-20260225-DEL0042026-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 059-215901042-20260225-DEL0042026-DE-1-1_0.xml	text/xml	893 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : DEL0042026.pdf Nom métier : 99_DE-059-215901042-20260225-DEL0042026-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	640.5 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	26 février 2026 à 16h23min21s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	26 février 2026 à 16h23min24s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur BRUNO SPILMONT
En attente de transmission	26 février 2026 à 16h23min24s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	26 février 2026 à 16h23min25s	Transmis au MI
Acquittement reçu	26 février 2026 à 16h23min33s	Reçu par le MI le 2026-02-26